LISTE DES DELIBERATIONS

AN 2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 15 décembre 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 15 décembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aureil, dûment convoqué par le maire, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de M. THALAMY Bernard, Maire.

PRESENTS (10) : THALAMY Bernard, BLANCHET Christian, Sylvie PIQUERAS, DELMAS Christine, BLONDET Annick, PAROT Serge, GAGNANT Véronique, NOUHAUD Colette, MAGNE Laëtitia, CALVET Charles
EXCUSES AVEC POUVOIR (2) : DEBONNAIRE Bruno représenté par Bernard THALAMY, Hélène DAVID-BRUNET représenté par Colette NOUHAUD
ABSENTS (3) : CORET Emmanuel, BESSOULE Christophe, JARDIN Michael

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,
Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.
Madame Annick Blondet est désignée secrétaire.
Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**
- **VENTE DE PARCELLES COMMUNALES**
- **RECRUTEMENT CONTRAT CUI/PEC**
- **MARCHE ASSURANCE**
- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE **DES ARTICLES L 2122-23 ET L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** ET **DE LA DELIBERATION 2020-049 DU CONSEIL MUNICIPAL DONNANT DELEGATIONS AU MAIRE**

2023-038 VENTE DE PARCELLES

VENTE DES PARCELLES CADASTREES :

N°A1258p d'une superficie de 84m2 et N°A1259pd d'une superficie de 464m2 pour la somme de 12€ le mètre carré.
Soit 6576€ pour une superficie totale de 548m2 au profit de monsieur et madame Delmas.

N°A1055pc d'une superficie de 1101m2 pour la somme de 1€ le mètre carré.
Soit 1101€ pour une superficie totale de 1101m2 au profit de monsieur et madame Chabassier.

N°A1054pb d'une superficie de 1207m2 pour la somme de 1€ le mètre carré.
Soit 1207€ pour une superficie totale de 1207m2 au profit de monsieur et madame Thevenet.

Les frais de notaire restent à charge des acheteurs.

Mme DELMAS Christine se déporte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec
11 voix : pour , 0 voix : contre et 1 déport

DECIDE la vente de ces parcelles comme détaillé ci-dessus
AUTORISE le Maire à contacter un notaire pour la rédaction et la signature de l'acte.

2023-039 PERSONNEL-RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE « CUI-PEC » POUR UN EMPLOI ADMINISTRATIF

Le Maire explique à l'assemblée, qu'il est nécessaire de procéder à un nouveau recrutement pour un contrat « CUI-PEC » aux fonctions d'agent administratif, à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.
Ce dispositif nous donne la possibilité de renouveler ce contrat pour une période de 6 à 12 mois et une durée de 5 ans maximum. L'aide de l'Etat est attribuée pour une durée de 20 heures hebdomadaires, sur la base de 50 % du Smic horaire brut.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de recruter une personne par le biais d'un contrat aidé « CUI-PEC » pour travailler au service administratif, à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois, sur une base de 20 heures hebdomadaires.

2023-040 :ASSURANCES

ATTRIBUTION DU MARCHE « RISQUES STATUTAIRES »

Le Maire rappelle qu'une consultation, a été faite auprès des compagnies d'assurances pour un MAPA (marché à procédure adaptée) sur les risques statutaires de la commune et un marché simple de gré à gré divisé en deux lots :
lot 1 Multirisque IARD
lot 2 : Flotte automobile, dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances.
Le contrat actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2023.
Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 8 novembre 2023 à 12h00.
L'ouverture des plis a eu lieu le 8 novembre 2023 et 3 compagnies d'assurances ont répondu mais une seule a respecté totalement les critères.

Une réunion avec « MG audit assur » en charge des négociations et analyses des marchés assurances pour la commune d'Aureil, a eu lieu le 5 décembre 2023 à 9h30 afin de faire part de son analyse de remise des offres.
Il est proposé que soit retenu :

MAPA RISQUES STATUTAIRES

GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE 2 Avenue de Limoges CS 60001 790044 NIORT CEDEX 9 pour un taux de 6.52% pour les agents CNRACL et un taux de 1.29% pour les agents IRCANTEC.

MARCHE Gré à Gré LOT 1 IARD:
SMACL ASSURANCE 141 Av. Salvador Allende, 79000 Niort pour un montant de 5902.66€/an

MARCHE Gré à Gré LOT 2 FLOTTE AUTOMOBILE:
SMACL ASSURANCE 141 Av. Salvador Allende, 79000 Niort pour un montant de 1379.30€/an

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition faite à l'issue de la consultation.

DECIDE d'attribuer le marché à procédure adaptée à Groupama Centre Atlantique pour un taux de 6.52% pour les agents CNRACL et 1.29% pour les agents IRCANTEC.
Et de valider le marché de gré à gré lot 1 et lot 2 avec :
SMACL ASSURANCE 141 Av. Salvador Allende, 79000 Niort et les montants de :
lot 1 : 5902.66€/an
lot 2 : 1379.30€/an

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération 2020-049 du Conseil Municipal donnant délégations au Maire

M Le Maire, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,
J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai été amené à prendre en vertu de l'article L'article L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale et de la délibération 2020-036 en date du 21 septembre 2020 du Conseil Municipal donnant délégations au Maire.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication des décisions spéciales prises par délégation de l'organe délibérant

N°	DATE	TITRE	OBJET	MONTANT
2023-09	04/10/2023	Droit de Préemption Urbain	Renonciation DPU parcelle A1539 située « rue de Bambournet »	/
	19/10/2023	Droit de Préemption Urbain	Renonciation DPU situé « 1 impasse des Sapins»	/
	21/11/2023	Droit de Préemption Urbain	Renonciation DPU situé « 292 route des Carrières»	/
	29/11/2023	Droit de Préemption Urbain	Renonciation DPU situé « 66 rue du lavoir»	/
	01/12/2023	Droit de Préemption Urbain	Renonciation DPU parcelles A1681, A1682 et A1683 située « Charaillaux »	/